

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision: 19.06.2023 Version 7

Page: 1 / 32

1- Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Synonymes: hydrate de sodium, 10%≤conc<55%, solutions aqueuses; hydrate de soude, 10%≤conc<60%, solutions aqueuses; hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%, solutions aqueuses; soude caustique, 10%≤conc<55%, solutions aqueuses

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-000X

Type de produit REACH: Substance/mono-composant

Numéro CAS: 1310-73-2

Numéro index CE : 011-002-00-6

Numéro CE: 215-185-5

Masse moléculaire: 40.00 g/mol

Formule: NaOH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Contrôle du pH

Production de produits chimiques

Pour les utilisations identifiées détaillées du produit: voir l'annexe de la fiche de données de sécurité

1.2.2 Utilisations déconseillées:

Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : 

Adresse : 

111 €UdÁ©æ | Áæ• Áxæ } ^•

Téléphone : 

ÉHHÁÉDFÍ I ÁHÈ ÁJCG

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

ORFILA : (33) 1 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour	Catégorie 1	---	H290

**Fiche de Données de Sécurité**

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 2 / 32

les métaux			
Irritation cutanée	Catégorie 1A	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants**Santé humaine:**

Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques:

Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement:

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger:

**Contient:** hydroxyde de sodium..

Mention d'avertissement:Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseils de prudence**Prévention:**

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- hydroxyde de sodium.

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision: 19.06.2023 Version 7

Page: 3 / 32

2.3. Autres dangers

Substances inorganiques non soumises aux critères PBT et vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances : ne s'applique pas

3.2 Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteur M et ETA
hydroxyde de sodium 01 2119457892-27	1310-73-2 215-185-5	10% ≤C≤55%	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1A; H314: C≥5%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Corr. 1B; H314: 2%≤C<5% , (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Irrit. 2; H315: 0,5% ≤C<2%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Eye Irrit. 2; H319: 0,5%≤C<2% , (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(2)(6)(10)	Mono composant	

1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(6) Repris dans l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008 mais la classification a été adaptée après évaluation de données expérimentales disponibles

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

4 – PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement pendant 30 minutes avec de l'eau (tiède). Couper les vêtements; ne jamais retirer les vêtements brûlés de la plaie. Ne pas donner d'antidouleur. Consulter un médecin/le service médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin/le service médical.

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page: 4 / 32

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Irritation des muqueuses nasales. Irritation des voies respiratoires. Gorge sèche/mal de gorge. Toux.

EXPOSITION A DE FORTES

CONCENTRATIONS: Corrosion des voies aériennes supérieures. Spasme/oedème du larynx possible.

Risque de pneumonie. Difficultés respiratoires. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT

APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Risque d'oedème pulmonaire.

Après contact avec la peau:

Brûlures par acide/corrosion de la peau. Destruction des tissus. Formation de cloques.

Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire. Inflammation/atteinte du tissu oculaire.

Après ingestion:

Difficultés d'avaler. Perforation de l'oesophage possible. Brûlures des muqueuses gastro-intestinales.

Hémorragie du tractus gastro- intestinal. Sang dans les selles. Vomissements sanguins. Choc.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La solution concentrée réagit de façon exothermique avec l'eau (humidité)

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer. Échauffement: diluer gaz/vapeur毒ique avec eau pulvérisée.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz (EN 943). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision: 19.06.2023 Version 7

Page: 5 / 32

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues. Employer des appareils résistant à la corrosion. Tenir les récipients fermés. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-scuristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz (EN 943).

Voir point 8.2.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte, p.ex.: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Diluer petites quantités du liquide répandu avec eau en abondance ou neutraliser. Rincer le produit neutralisé avec eau en abondance. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail..

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Employer des appareils résistant à la corrosion. Ne pas rejeter les déchets à l'égout

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Prévoir une cuvette de retenue. Conserver sous clé. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. En surface. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, matières combustibles, agents d'oxydation, acides (forts), métaux, matières organiques, Hydrocarbures halogénés..

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page: 6 / 32

Acier inoxydable, acier au carbone, nickel, polyéthylène, polypropylène, verre..

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Plomb, aluminium, cuivre, étain, zinc, bronze.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1 Exposition professionnelle****a) Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

Belgique

Sodium (hydroxyde de) Valeur limite d'exposition professionnelle 8h : 2 mg/m³ (M)

La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage

France

Sodium (hydroxyde de) Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative) : 2 mg/m³

USA (TLV-ACGIH)

Sodium hydroxide :Valeur momentanée (TLV - Adopted Value) : 2 mg/m³

UK

Sodium hydroxide : Valeur limite d'exposition courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005)) 2 mg/m³

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom : Sodium Hydroxide (Alkaline Dust) - Essai :NIOSH - Numéro :7401

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils**DNEL/DMEL - Travailleurs**

Composant: hydroxyde de sodium -CAS 1310-73-2

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL : Effets locaux à long terme – inhalation : 1 mg/m³

DNEL/DMEL – Grand public

DNEL : Effets locaux à long terme – inhalation : 1 mg/m³

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 Version 7

Page: 7 / 32

8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a)Protection respiratoire

Masque complet avec filtre de type B si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

b)Protection des mains

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Remarque
caoutchouc au butyle	Bonne résistance
polyéthylène chloré	Bonne résistance
caoutchouc naturel	Bonne résistance
néoprène (caoutchouc chloroprène)	Bonne résistance
caoutchouc nitrile	Bonne résistance
polyéthylène	Bonne résistance
PVC	Bonne résistance
caoutchouc	
styrène-butadiène	Bonne résistance
viton	Bonne résistance
néoprène/caoutchouc naturel	Bonne résistance
caoutchouc nitrile/PVC	Bonne résistance

c)Protection des yeux

Écran facial (EN 166).

d)Protection de la peau et du corps

Vêtements résistant à la corrosion (EN 14605)..

8.2.3Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir points 6.2, 6.3 et 13

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Viscosité	Visqueux

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page: 8 / 32

Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Sans objet
Couleur	Incolore
Transparence	Limpide
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Sans objet
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	1.7 mPa.s ; 25 °C ; 10 % 4.04 mPa.s ; 25 °C ; 20 % 27.8 mPa.s ; 25 °C ; 40 % 45.3 mPa.s ; 25 °C ; 47 % 58.1 mPa.s ; 25 °C ; 50 %
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	-6 °C ; 10 % -27 °C ; 20 % 17 °C ; 40 % 6.2 °C ; 47 % 12 °C ; 50 %
Point d'ébullition	104.6 °C ; 10 % 107.8 °C ; 20 % 128.5 °C ; 40 % 140.2 °C ; 47 % 145.8 °C ; 50 %
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	30 hPa ; 25 °C ; 10 % 22.7 hPa ; 25 °C ; 20 % 6.4 hPa ; 25 °C ; 40 % 2.7 hPa ; 25 °C ; 47 % 1.7 hPa ; 25 °C ; 50 %
Solubilité	L'eau ; 25 °C ; complète Éthanol ; soluble
Densité relative	1.11 ; 25 °C ; 10 % 1.214 ; 25 °C ; 20 % 1.424 ; 25 °C ; 40 % 1.491 ; 25 °C ; 47 % 1.514 ; 25 °C ; 50 %
Densité absolue	1060 kg/m³ - 2130 kg/m³
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
pH	14 ; 5 %

9.2. Autres informations

Concentration de saturation 671 g/m³

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision: 19.06.2023 Version 7

Page: 9 / 32

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

La matière a une réaction alcaline. Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Instable à l'air

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La solution concentrée réagit de façon exothermique avec l'eau (humidité). Peut être corrosif pour les métaux. Absorbe le CO₂ atmosphérique. Réaction violente à explosive avec (certaines) poudres de métal. Réaction violente à explosive avec (certains) acides. Réagit violemment avec de nombreux composés: dégagement de chaleur et risque d'incendie/explosion accru.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur

10.5. Matières incompatibles

Matières combustibles, agents d'oxydation, acides (forts), métaux, matières organiques, Hydrocarbures halogénés

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydroxyde de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination De la valeur	Remarque
Oral						Dispense de données	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation						Dispense de données	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë en cas d'inhalation

Non classé pour la toxicité aiguë en cas d'ingestion

Non classé pour la toxicité aiguë en cas de contact cutané

Corrosion/irritation

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page:10 / 32

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydroxyde de sodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405		4; 24; 48; 72; 96 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 2%
Œil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Annexe VI	
Peau	Irritant	Équivalent à OCDE 404		1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 5%
Sans objet (test in vitro)	Corrosif	Équivalent à OCDE 435			Épiderme humain reconstitué	Valeur expérimentale	
Peau	Très corrosif; catégorie 1A					Annexe VI	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydroxyde de sodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains			Humain (mâle)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydroxyde de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermique								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page:11 / 32

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique en cas de contact cutané

Non classé pour la toxicité subchronique en cas d'inhalation

Non classé pour la toxicité subchronique en cas d'ingestion

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydroxyde de sodium

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination De la valeur
					Dispense de données

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydroxyde de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination De la valeur
Inconnu								Dispense de données

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydroxyde de sodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination De la valeur
Toxicité pour le développement								Dispense de données
Toxicité maternelle								Dispense de données
Effets sur la fertilité								Dispense de données

Conclusion

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:**12 / 32

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Pas d'effets connus.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydroxyde de sodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		189 mg/l	48 h	Leuciscus idus		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50		40.4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.			Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques								Dispense de données
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques								Dispense de données

Conclusion

Nocif pour les plantes aquatiques

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité Persistance et dégradabilité

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Résultat:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité**

Résultat:

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision: 19.06.2023 Version 7

Page: 13 / 32

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat:

Substances inorganiques non soumises aux critères PBT et vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Eau écotoxicité pH

Changement de pH

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

13.1. Méthodes de traitement des déchets**13.1.1 Dispositions relatives aux déchets**

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

06 02 04* (déchets provenant de la FFDU de bases: hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium).

En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision: 19.06.2023 Version 7

Page: 14 / 32

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**14.1. Numéro ONU**

1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR:

Hydroxyde de sodium en solution

RID:

Hydroxyde de sodium en solution

ADN

Hydroxyde de sodium en solution

Mer (IMDG/IMSBC)

sodium hydroxide solution

Air (ICAO-TI/IATA-DGR) :

sodium hydroxide solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)

:8; C5; 80; (E)

RID-Classe: 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)

8; C5; 80

ADN-Classe: 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)

8; C5; 80

IMDG-Classe : 8

Air (ICAO-TI/IATA-DGR) : Classe 8

Dispositions spéciales : A3 – A803

Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage : 0.5 L

14.4. Groupe d'emballage

ADR:II

RID:II

ADN : II

IMDG:II

Air (ICAO-TI/IATA-DGR) :II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR:non

Dangereux pour l'environnement selon RID:non

Dangereux pour l'environnement selon ADN:non

Polluant marin selon le code IMDG:non

Polluant marin selon le code Air (ICAO-TI/IATA-DGR) : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

RID Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision: 19.06.2023 Version 7

Page: 15 / 32

IMDG Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

ans objet, basé sur les informations disponibles

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE = 0

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

Normes européennes de potabilité d'eau (98/83/CE et 2020/2184)

Composant: hydroxyde de sodium, 10%≤conc<55%

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Sodium	200 mg/l		Figurant à l'annexe I, partie C, de la Directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Référence à la législation Voir colonne 1: 75.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux..

(*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

ADI Acceptable daily intake

AOEL Acceptable operator exposure level

CE50 Concentration Efficace 50 %

CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level

DNEL Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:**16 / 32

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë

NOAEC/NOAEL No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level

NOEC/NOEL No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique

PNEC Predicted No Effect Concentration

STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Information supplémentaireLes principales références bibliographiques et sources de données:

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:**17 / 32

Annexe : Scénarios d'exposition**Liste des scénarios d'exposition**

Scénario d'exposition 1 : fabrication de NaOH liquide

Scénario d'exposition 2 : fabrication de NaOH solide

Scénario d'exposition 3 : utilisation industrielle et professionnelle du NaOH

Scénario d'exposition 4 : utilisation du NaOH par les consommateurs

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page: 18 / 32

Scénario d'exposition 1 : fabrication de NaOH liquide	
<i>Liste de tous les descripteurs d'utilisation</i>	
Secteur d'utilisation (SU) :	SU 3, 8 Fabrication de substances en vrac à grande échelle
Catégorie de produit (PC) :	non applicable
Catégorie de processus (PROC) :	PROC1 Utilisation dans un processus fermé, aucune probabilité d'exposition PROC2 Utilisation dans un processus fermé et continu avec exposition contrôlée occasionnelle PROC3 Utilisation dans un procédé discontinu fermé (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans les procédés discontinus et autres (synthèse) lorsque l'occasion d'une exposition se présente PROC8a/b Transfert de produits chimiques depuis/vers des navires/grands conteneurs dans des installations (non) spécialisées PROC9 Transfert de produits chimiques dans des petits conteneurs (ligne de remplissage dédiée)
Catégorie d'article (AC) :	non applicable
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) :	ERC1 Fabrication de substances
<i>Évaluation des risques dans l'UE</i>	
Une évaluation des risques a été réalisée dans l'UE sur la base du règlement sur les substances existantes (règlement du Conseil 793/93). Un rapport complet d'évaluation des risques a été finalisé en 2007 et est disponible sur Internet : http://ecb.jrc.ec.europa.eu/DOCUMENTS/Existing-Chemicals/RISK_ASSESSMENT/REPORT/sodiumhydroxidereport416.pdf	
Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques des produits	
NaOH liquide, toutes concentrations	
Fréquence et durée d'utilisation	
En continu	
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les rejets dans le sol	
Les mesures gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter déversement de solutions NaOH dans les eaux usées municipales ou général, les rejets doivent être effectués de telle sorte que les changements de pH dans les eaux de surface réceptrices soient minimisés. En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH comprises entre 6 et 9. Ceci est également reflété dans la description des tests standard OCDE avec organismes aquatiques.	
Conditions et mesures relatives au traitement externe ou à la valorisation des déchets en vue de leur élimination	

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:**19 / 32

Les déchets liquides de NaOH doivent être réutilisés ou rejetés dans les eaux usées industrielles et neutralisés si nécessaire.
Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs
Caractéristiques du produit
NaOH liquide, toutes concentrations
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition
8 heures/jour, 200 jours/an
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet
Remplacement, cas échéant, des processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés. Cela permettrait d'éviter brouillards irritants, les pulvérisations et les éclaboussures potentielles ultérieures : <ul style="list-style-type: none">• Utiliser systèmes fermés ou recouvrir des conteneurs ouverts (par exemple, des écrans)• Transport par canalisation, remplissage/vidange technique de fûts avec des systèmes automatiques (pompes d'aspiration, etc.)• Utilisation de pinces, bras préhension à long manche avec utilisation manuelle "pour éviter le contact direct et l'exposition par éclaboussures (pas de travail au-dessus de la tête)".
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur
La ventilation locale par aspiration et/ou la ventilation générale est une bonne pratique
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition
<ul style="list-style-type: none">• Les travailleurs dans les processus/zones à risque identifiés doivent être formés a) pour éviter de travailler sans protection respiratoire et b) pour comprendre les propriétés corrosives et, en particulier, les effets de l'inhalation de l'hydroxyde sodium sur les voies respiratoires et c) pour suivre procédures sûres prescrites par l'employeur.• L'employeur doit également assurer que l'EPI requis est disponible et utilisé instructions
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé
<ul style="list-style-type: none">• Protection respiratoire: En cas de formation poussières ou d'aérosols (par exemple par pulvérisation) : utiliser protection respiratoire avec un filtre agréé (P2)• Protection des mains : gants de protection imperméables et résistants chimiques<ul style="list-style-type: none">◦ Matériau : caoutchouc butyle, PVC, polychloroprène avec revêtement en latex naturel, épaisseur du matériau: 0,5 mm, temps de percée: >480 min◦ Matériau : caoutchouc nitrile, caoutchouc fluoré, épaisseur du matériau : 0,35-0,4 mm, temps de percée : > 480 min• Protection des yeux : des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de protection bien ajustées, un écran facial• Porter des vêtements de protection appropriés, tabliers, boucliers et combinaisons, si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter : des bottes en caoutchouc ou en plastique, des bottes en caoutchouc ou en plastique

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 20 / 32**Estimation de l'exposition et référence à sa source****Exposition des travailleurs :**

Le NaOH est une substance corrosive. Pour la manipulation de substances et de formulations corrosives, les contacts cutanés immédiats ne se produisent qu'occasionnellement et on suppose que l'exposition cutanée quotidienne répétée peut être négligée. Par conséquent, l'exposition cutanée au NaOH n'a pas été quantifiée.

Le NaOH ne devrait pas être systématiquement disponible dans l'organisme dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation, et donc les effets systémiques du NaOH après une exposition par voie cutanée ou par inhalation ne devraient pas se produire.

Sur la base des mesures du NaOH et conformément aux mesures de gestion des risques proposées pour contrôler l'exposition des travailleurs, l'exposition raisonnable par inhalation dans le pire des cas, soit 0,33 mg/m³ (la valeur typique est de 0,14 mg/m³), est inférieure à la DNEL de 1 mg/m³.

Exposition de l'environnement :

L'évaluation des effets et des risques pour le milieu aquatique ne porte que sur l'effet sur les organismes/écosystèmes dû aux éventuelles modifications du pH liées aux rejets d'OH-, car la toxicité de l'ion Na+ devrait être insignifiante par rapport à l'effet (potentiel) du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indiquent que le NaOH se trouve principalement dans l'eau. Lorsque les mesures de gestion des risques liés à l'environnement sont mises en œuvre, il n'y a pas d'exposition aux boues activées d'une station d'épuration des eaux usées et il n'y a pas d'exposition des eaux de surface réceptrices.

Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte, car il n'est pas considéré comme pertinent pour le NaOH. S'il est émis dans le compartiment aquatique, la sorption sur les particules de sédiments sera négligeable.

On ne s'attend pas à des émissions importantes dans l'air en raison de la très faible pression de vapeur du NaOH. S'il est émis dans l'air sous forme d'aérosol dans l'eau, le NaOH sera rapidement neutralisé à la suite de sa réaction avec le CO₂ (ou d'autres acides).

On ne s'attend pas non plus à des émissions importantes dans l'environnement terrestre. La voie d'épandage des boues n'est pas pertinente pour l'émission dans le sol agricole, car aucune sorption du NaOH en particules ne se produira dans les SEEE/SEEU. S'il est émis dans le sol, la sorption sur les particules du sol sera négligeable. En fonction de la capacité tampon du sol, l'OH- sera neutralisé dans l'eau interstitielle du sol ou le pH peut augmenter.

Il n'y aura pas de bioaccumulation.

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page: 21 / 32

Scénario d'exposition 2 : fabrication de NaOH solide	
<i>Liste de tous les descripteurs d'utilisation</i>	
Secteur d'utilisation (SU) :	SU 3, 8 Fabrication de substances en vrac à grande échelle
Catégorie de produit (PC) :	non applicable
Catégorie de processus (PROC) :	PROC1 Utilisation dans un processus fermé, aucune probabilité d'exposition PROC2 Utilisation dans un processus fermé et continu avec exposition contrôlée occasionnelle PROC3 Utilisation dans un procédé discontinu fermé (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans les procédés discontinus et autres (synthèse) lorsque l'occasion d'une exposition se présente PROC8a/b Transfert de produits chimiques depuis/vers des navires/grands conteneurs dans des installations (non) spécialisées PROC9 Transfert de produits chimiques dans des petits conteneurs (ligne de remplissage dédiée)
Catégorie d'article (AC) :	non applicable
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) :	ERC1 Fabrication de substances
<i>Évaluation des risques dans l'UE</i>	
Une évaluation des risques a été réalisée dans l'UE sur la base du règlement sur les substances existantes (règlement du Conseil 793/93). Un rapport complet d'évaluation des risques a été finalisé en 2007 et est disponible sur Internet: http://ecb.jrc.ec.europa.eu/DOCUMENTS/Existing-Chemicals/RISK_ASSESSMENT/REPORT/sodiumhydroxidereport416.pdf	
Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques des produits	
NaOH solide	
Fréquence et durée d'utilisation	
En continu	
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les rejets dans le sol	
Les mesures gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter déversement de solutions NaOH dans les eaux usées municipales ou général, les rejets doivent être effectués de telle sorte que les changements de pH dans les eaux de surface réceptrices soient minimisés. En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH comprises entre 6 et 9. Ceci est également reflété dans la description des tests standard OCDE avec organismes aquatiques.	
Conditions et mesures relatives au traitement externe ou à la valorisation des déchets en vue de leur élimination	

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 22 / 32

Il n'y a pas de déchets solides de NaOH. Les déchets liquides NaOH doivent être réutilisés ou rejetés dans les eaux usées industrielles et nécessaire.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs**Caractéristiques du produit**

NaOH solide, toutes concentrations

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

8 heures/jour, 200 jours/an

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Remplacement, cas échéant, des processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés. Cela permettrait d'éviter brouillards irritants, les pulvérisations et les éclaboussures potentielles ultérieures :

- Utiliser systèmes fermés ou recouvrir des conteneurs ouverts (par exemple, des écrans)
- Transport par canalisation, remplissage/vidange technique de fûts avec des systèmes automatiques (pompes d'aspiration, etc.)
- Utilisation de pinces, bras préhension à long manche avec utilisation manuelle "pour éviter le contact directe l' exposition par éclaboussures (pas de travail au-dessus de la tête)".

Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur

La ventilation locale par aspiration et/ou la ventilation générale est une bonne pratique

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

- Les travailleurs dans les processus/zones à risque identifiés doivent être formés a) pour éviter de travailler sans protection respiratoire et b) pour comprendre les propriétés corrosives et, en particulier, les effets de l'inhalation de l'hydroxyde sodium sur les voies respiratoires et c) pour suivre procédures sûres prescrites par l'employeur.
- L' employeur doit également assurer que l' EPI requis est disponible et utilisé instructions

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussières ou d'aérosols (par exemple par pulvérisation) : utiliser une protection respiratoire avec un filtre agréé (P2)
- Protection des mains : gants de protection imperméables et résistants aux produits chimiques
 - Matériau : caoutchouc butyle, PVC, polychloroprène avec revêtement en latex naturel, épaisseur du matériau : 0,5 mm, temps de percée : > 480 min
 - Matériau : caoutchouc nitrile, caoutchouc fluoré, épaisseur du matériau : 0,35-0,4 mm, temps de percée : > 480 min
- Protection des yeux : des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de protection bien ajustées, un écran facial
- Porter des vêtements de protection appropriés, tabliers, boucliers et combinaisons, si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter : des bottes en caoutchouc ou en plastique, des bottes en caoutchouc ou en plastique

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 23 / 32**Estimation de l'exposition et référence à sa source****Exposition des travailleurs :**

Le NaOH est une substance corrosive. Pour la manipulation de substances et de formulations corrosives, les contacts cutanés immédiats ne se produisent qu'occasionnellement et on suppose que l'exposition cutanée quotidienne répétée peut être négligée. Par conséquent, exposition cutanée au NaOH n'a pas été quantifiée.

Le NaOH ne devrait pas être systémiquement disponible dans l'organisme conditions normales manipulation et d'utilisation, et donc effets systémiques du NaOH après exposition cutanée ou par inhalation ne devraient pas se produire.

Sur la base des mesures du NaOH et conformément aux mesures de gestion des risques proposées pour contrôler l'exposition des travailleurs, l'exposition raisonnable par inhalation dans le pire des cas, soit 0,26 mg/m³ (mesurée au niveau du fût ou du sac), est inférieure à la DNEL de 1 mg/m³.

Exposition de l'environnement :

L'évaluation des effets et des risques pour le milieu aquatique ne porte que sur l'effet sur les organismes/écosystèmes dû aux éventuelles modifications du pH liées aux rejets d'OH-, car la toxicité de l'ion Na+ devrait être insignifiante par rapport à l'effet (potentiel) du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indiquent que le NaOH se trouve principalement dans l'eau. Lorsque les mesures de gestion des risques liés à l'environnement sont mises en œuvre, il n'y a pas d'exposition aux boues activées d'une station d'épuration des eaux usées et il n'y pas d'exposition des eaux de surface réceptrices.

Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte, car il est pas considéré comme pertinent pour le NaOH. S'il est émis dans le compartiment aquatique, la sorption sur les particules de sédiments sera négligeable.

On ne s'attend pas à des émissions dans l'air en raison de la très faible pression vapeur du NaOH. S'il est émis dans l'air sous forme d'aérosol eau, leNaOH sera rapidement neutralisé à la suite sa réaction avec le CO₂ (ou d'autres acides).

On ne s'attend pas non plus à des émissions importantes dans l'environnement terrestre. La voie d'épandage des boues n'est pas pertinente pour l'émission dans le sol agricole, car aucune sorption du NaOH en particules se produira dans les SEEE/SEEU. S'il est émis dans le sol, la sorption sur les particules du sol sera négligeable. En fonction de la capacité tampon du sol, l'OH- sera neutralisé dans l'eau interstitielle du sol ou le pH peut augmenter.

Il n'y aura pas de bioaccumulation.

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 24 / 32**Scénario d'exposition 3 : utilisation industrielle et professionnelle du NaOH***Liste de tous les descripteurs d'utilisation*

Secteur d'utilisation (SU) :	SU 1-24 Comme l'hydroxyde sodium a nombreuses utilisations et il est utilisé grande échelle, il peut potentiellement être utilisé dans tous les secteurs d'utilisation finale SU) décrits par le système descripteurs utilisation (SU 1-24). NaOH est utilisé à différentes fins dans divers secteurs industriels .
Catégorie de produit (PC) :	PC 0-40 L'hydroxyde de sodium peut être utilisé dans de nombreuses catégories de produits chimiques (PC) différentes. Il peut être utilisé par exemple comme adsorbant (PC2), produit de traitement de surface métallique (PC14), produit de traitement de surface non métallique (PC15), intermédiaire (PC19), régulateur de pH (PC20), produit chimique laboratoire PC21), produit nettoyage PC35), adoucisseur eau(PC36), produit chimique traitement eau(PC37) ou agent d'extraction. Toutefois, il pourrait aussi être utilisé dans d'autres catégories produits chimiques (PC 0 - 40).
Catégorie de processus (PROC) :	PROC1 Utilisation dans un processus fermé, aucune probabilité d'exposition PROC2 Utilisation dans un processus fermé et continu avec exposition contrôlée occasionnelle PROC3 Utilisation dans un procédé discontinu fermé (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans les procédés discontinus et autres (synthèse) lorsque l'occasion d'une exposition se présente PROC5 Mélange ou incorporation dans des procédés discontinus (multi-étages et/ou contact important) PROC8a/b Transfert de produits chimiques depuis/vers des navires/grands conteneurs dans des installations (non) spécialisées PROC9 Transfert de produits chimiques dans des petits conteneurs (ligne de remplissage dédiée) PROC10 Application au rouleau ou brossage PROC11 Pulvérisation non industrielle PROC13 Traitement des articles par trempage et coulage PROC15 Utilisation de réactifs de laboratoire dans les laboratoires à petite échelle Les catégories de processus mentionnées ci-dessus sont supposées être les plus importantes, mais d'autres catégories de processus pourraient également être possibles (PROC 1 - 27).

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 25 / 32

ERC8A Utilisation à l'intérieur, à grande échelle, des auxiliaires technologiques dans les systèmes ouverts

ERC8B Utilisation en intérieur de substances réactives à large dispersion dans des systèmes ouverts

ERC8D Utilisation extérieure à grande échelle des auxiliaires technologiques dans les systèmes ouverts

ERC9A Utilisation de substances à large dispersion en intérieur dans des systèmes fermés

Les catégories de rejets dans l'environnement mentionnées ci-dessus sont supposées être les plus importantes, mais d'autres catégories de rejets industriels dans l'environnement pourraient également être possibles (CER 1 - 12).

Explications complémentaires

Les utilisations typiques : production de produits chimiques organiques et inorganiques , formulation de produits chimiques, production et blanchiment de la pâte à papier, production d'aluminium et d' autres métaux ,industrie alimentaire , traitement de l'eau, production de textiles, utilisation finale professionnelle de produits formulés et autres utilisations industrielles.

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 26 / 32**Évaluation des risques dans l'UE**

Une évaluation des risques a été réalisée dans l'UE sur la base du règlement sur les substances existantes (règlement du Conseil 793/93). Un rapport complet d'évaluation des risques a été finalisé en 2007 et est disponible sur Internet:

http://ecb.jrc.ec.europa.eu/DOCUMENTS/Existing-Chemicals/RISK_ASSESSMENT/REPORT/sodiumhydroxidereport416.pdf

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition de l'environnement**Caractéristiques des produits**

NaOH solide ou liquide, toutes concentrations (0-100%), si solide : classe de faible poussière

Fréquence et durée d'utilisation

En continu

Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les rejets dans le sol

Les mesures gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter déversement de solutions NaOH dans les eaux usées municipales ou général, les rejets doivent être effectués de telle sorte que les changements de pH dans les eaux de surface réceptrices soient minimisés. En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH comprises entre 6 et 9. Ceci est également reflété dans la description des tests standard OCDE avec organismes aquatiques.

Conditions et mesures relatives au traitement externe ou à la valorisation des déchets en vue de leur élimination

Il n'y a pas de déchets solides de NaOH. Les déchets liquides NaOH doivent être réutilisés ou rejetés dans les eaux usées industrielles et nécessaire.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs**Caractéristiques du produit**

NaOH solide ou liquide, toutes concentrations (0-100%), si solide : classe de faible poussière

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

8 heures/jour, 200 jours/an

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Pour les travailleurs, les produits contenant du NaOH solide et liquide à une concentration > 2 % :

Remplacement, cas échéant, des processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés. Cela permettrait d'éviter brouillards irritants, les pulvérisations et les éclaboussures potentielles ultérieures :

- Utiliser systèmes fermés ou recouvrir des conteneurs ouverts (par exemple, des écrans)
- Transport par canalisation, remplissage/vidange technique de fûts avec des systèmes automatiques (pompes d'aspiration, etc.)

Utilisation de pinces, bras préhension à long manche avec utilisation manuelle "pour éviter le contact directe l'exposition par éclaboussures (pas de travail au-dessus de la tête)".

Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur

Pour les travailleurs, les produits contenant du NaOH solide et liquide à une concentration > 2 % : Une ventilation locale par aspiration et/ou une ventilation générale est une bonne pratique

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 27 / 32

Pour les travailleurs, les produits contenant du NaOH solide et liquide à une concentration > 2 % :

- Les travailleurs dans les processus/zones à risque identifiés doivent être formés a) pour éviter de travailler sans protection respiratoire et b) pour comprendre les propriétés corrosives et, en particulier, les effets de l'inhalation de l'hydroxyde sodium sur les voies respiratoires et c) pour suivre procédures sûres prescrites par l'employeur.
- L'employeur doit également assurer que l'EPI requis est disponible et utilisée instructions

Lorsque cela est possible pour un usage professionnel , utilisation de distributeurs et de pompes spécifiques conçus spécialement pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions.

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Pour les travailleurs et les professionnels, les produits contenant du NaOH solide et liquide à une concentration > 2 % :

- Protection respiratoire: En cas de formation poussières ou d'aérosols (par exemple par pulvérisation) : utiliser protection respiratoire avec un filtre agréé (P2)
- Protection des mains : gants de protection imperméables et résistants chimiques
 - Matériau : caoutchouc butyle, PVC, polychloroprène avec revêtement en latex naturel, épaisseur du matériau: 0,5 mm, temps de percée: > 480min
 - Matériau : caoutchouc nitrile, caoutchouc fluoré, épaisseur du matériau: 0,35-0,4 mm, temps de percée: >480 min
- Si éclaboussures sont susceptibles de se produire, portez lunettes de protection bien ajustées et résistantes produits chimiques, un écran facial

Si éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter vêtements de protection appropriés , des tabliers, un bouclier et combinaisons, des bottes en caoutchouc ou plastique , des bottes en caoutchouc ou en plastique

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page: 28 / 32

Estimation de l'exposition et référence à sa source

Exposition professionnelle :

Le NaOH est une substance corrosive. Pour la manipulation de substances et de formulations corrosives, les contacts cutanés immédiats ne se produisent qu'occasionnellement et on suppose que l'exposition cutanée quotidienne répétée peut être négligée. Par conséquent, l'exposition cutanée au NaOH n'a pas été quantifiée.

Le NaOH ne devrait pas être systématiquement disponible dans l'organisme dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation, et donc les effets systémiques du NaOH après une exposition par voie cutanée ou par inhalation ne devraient pas se produire.

D'après les mesures du NaOH dans l'industrie de la pâte et du papier, le désencrage des vieux papiers, l'aluminium, le textile et l'industrie chimique, et conformément aux mesures de gestion des risques proposées pour contrôler l'exposition des travailleurs et des professionnels, l'exposition par inhalation est inférieure à la DNEL de 1 mg/m³.

En plus de l'exposition mesurée, les données de l'outil ECETOC TRA ont été utilisées pour estimer l'exposition par inhalation (voir tableau ci-dessous). Il a été supposé qu'il n'y a pas de ventilation locale par aspiration et pas de protection respiratoire, sauf indication contraire. La durée d'exposition a été fixée à plus de 4 heures par jour comme hypothèse la plus défavorable et l'utilisation professionnelle a été spécifiée, le cas échéant, comme hypothèse la plus défavorable. Pour le solide, la classe de faible poussière a été choisie parce que le NaOH est très hygroscopique. Seuls les PROC les plus pertinents ont été pris en compte dans l'évaluation.

PROC	Description du PROC	Liquide (mg/m³)	Solide (mg/m³)
PROC 1	Utilisation dans un processus fermé, aucune probabilité d'exposition	0.17	0.01
PROC 2	Utilisation dans un processus fermé et continu, avec contrôle occasionnel l'exposition (par exemple, l'échantillonnage)	0.17	0.01
PROC 3	Utilisation dans un procédé discontinu fermé (synthèse ou formulation)	0.17	0.1
PROC 4	Utilisation dans les procédés discontinus et autres (synthèse) lorsque l'occasion se présente pour l'exposition se produit	0.17	0,2 (avec LEV)
PROC 5	Le mélange ou l'incorporation dans des procédés discontinus pour la formulation de préparations et articles (contact à plusieurs étapes et/ou important)	0.17	0,2 (avec LEV)
PROC 7	Pulvérisation en milieu industriel et applications	0.17	Non applicable
PROC 8a/b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) de/vers des navires/grands conteneurs dans des installations non spécialisées ou spécialisées	0.17	0.5
PROC 9	Transfert de la substance ou de la préparation dans de petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris la pesée)	0.17	0.5
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau de colle et autres revêtements	0.17	0.5
PROC11	Pulvérisation en dehors du cadre ou des applications industrielles	0.17	0,2 (avec LEV)
PROC13	TraITEMENT DES ARTICLES PAR TREMPAGE ET COULAGE	0.17	0.5
PROC14	Production de préparations ou d'articles par compactage, compression, extrusion, pelletisation	0.17	0,2 (avec LEV)
PROC15	Utiliser un réactif de laboratoire	0.17	0.1

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 29 / 32

PROC19	Mélange à la main avec contact intime et seul l'EPI est disponible.	0.17	0.5
PROC23	Ouvrez les opérations de traitement et de transfert (avec les minéraux) à température élevée	0.17	0.4 (avec LEV et RPE (90%))
PROC24	Traitemen t à haute énergie (mécanique) des substances liées dans matériaux et/ou articles	0.17	0.5 (avec LEV et RPE (90%))

Exposition de l'environnement :

L'évaluation des effets et des risques pour le milieu aquatique ne porte que sur l'effet sur les organismes/écosystèmes dû aux éventuelles modifications du pH liées aux rejets d'OH-, car la toxicité de l'ion Na+ devrait être insignifiante par rapport à l'effet (potentiel) du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indiquent que le NaOH se trouve principalement dans l'eau. Lorsque les mesures de gestion des risques liés à l'environnement sont mises en œuvre, il n'y a pas d'exposition aux boues activées d'une station d'épuration des eaux usées et il n'y a pas d'exposition des eaux de surface réceptrices.

Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte, car il n'est pas considéré comme pertinent pour le NaOH. S'il est émis dans le compartiment aquatique, la sorption sur les particules de sédiments sera négligeable.

On ne s'attend pas à des émissions importantes dans l'air en raison de la très faible pression de vapeur du NaOH). S'il est émis dans l'air sous forme d'aérosol dans l'eau, le NaOH sera rapidement neutralisé à la suite de sa réaction avec le CO2 (ou d'autres acides).

On ne s'attend pas non plus à des émissions importantes dans l'environnement terrestre. La voie d'épandage des boues n'est pas pertinente pour l'émission dans le sol agricole, car aucune sorption du NaOH en particules ne se produira dans les SEEE/SEEU. S'il est émis dans le sol, la sorption sur les particules du sol sera négligeable. En fonction de la capacité tampon du sol, l'OH- sera neutralisé dans l'eau interstitielle du sol ou le pH peut augmenter.

Il n'y aura pas de bioaccumulation.

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page: 30 / 32

Scénario d'exposition 4 : utilisation du NaOH par les consommateurs	
<i>Liste de tous les descripteurs d'utilisation</i>	
Secteur d'utilisation (SU) :	SU21Ménages privés
Catégorie de produit (PC) :	PC 0-40 L'hydroxyde de sodium peut être utilisé dans de nombreuses catégories de produits chimiques (PC) différentes : PC 20, 35, 39 (agents de neutralisation, produits de nettoyage, cosmétiques, produits de soins personnels). Les autres PC ne sont pas explicitement comptés dans ce scénario d'exposition. Cependant, le NaOH peut également être utilisé dans d'autres PC à de faibles concentrations ,par exemple le PC3 (jusque 'à 0,01 %), le PC8 jusque 'à 1 %), le PC28 et le PC31 (jusque 'à 0,002%), mais il peut également être utilisé dans les autres catégories produits(PC 0-40).
Catégorie de processus (PROC) :	non applicable
Catégorie d'article (AC) :	non applicable
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) :	ERC8A Utilisation à l'intérieur, à grande échelle, des auxiliaires technologiques dans les systèmes ouverts ERC8B Utilisation en intérieur de substances réactives à large dispersion dans des systèmes ouverts ERC8D Utilisation extérieure à grande échelle des auxiliaires technologiques dans les systèmes ouverts ERC9A Utilisation de substances à large dispersion en intérieur dans des systèmes fermés Les catégories de rejets dans l'environnement mentionnées ci-dessus sont supposées être les plus importantes, mais d'autres catégories de rejets largement dispersifs dans l'environnement pourraient également être possibles (ERC 8 - 11b).
<i>Explications complémentaires</i>	
Le NaOH (jusque 'à 100 %) est également utilisé par les consommateurs. Il est utilisé à la maison pour le nettoyage des canalisations et drains, le traitement bois et il sert également à fabriquer du savon à la maison. Le NaOH est également utilisé dans les piles et dans les tampons nettoyants pour four .	
<i>Évaluation des risques dans l'UE</i>	
Une évaluation des risques a été réalisée dans l'UE sur la base du règlement sur les substances existantes (règlement du Conseil 793/93). Un rapport complet d'évaluation des risques a été finalisé en 2007 et est disponible sur Internet: http://ecb.jrc.ec.europa.eu/DOCUMENTS/Existing-Chemicals/RISK_ASSESSMENT/REPORT/sodiumhydroxidereport416.pdf	
Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques des produits	
NaOH solide ou liquide, toutes concentrations (0-100%), si solide : classe de faible poussière	
Conditions et mesures relatives au traitement externe ou à la valorisation des déchets en vue de leur élimination	

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%**Date de révision:**19.06.2023 **Version** 7**Page:** 31 / 32

Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre (par exemple en les renvoyant dans un centre de recyclage public). Si conteneur est vide, les déchets doivent être traités comme des déchets municipaux ordinaires.

Les piles doivent être recyclées autant que possible (par exemple en les renvoyant dans un centre de recyclage public). La récupération du NaOH des piles alcalines comprend la vidange électrolyte, la collecte et la neutralisation avec de l'acide sulfurique et du dioxyde de carbone.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs**Caractéristiques du produit**

NaOH solide ou liquide, toutes concentrations (0-100%), si solide : classe de faible poussière

Concentrations typiques : décapants pour sols (<10%), lisseurs de cheveux (<2%), nettoyants pour fours (<5%), déboucheurs (liquide : 30%, solide : <100%), les produits de nettoyage (<1,1%)

Conditions et mesures relatives à la conception du produit

- Elle est tenue d'utiliser un emballage d'étiquetage résistant pour éviter endommagement et que l'étiquette ne perde son intégrité, dans des conditions normales utilisation et de stockage du produit. Le manque de qualité de l'emballage provoque la perte physique des informations sur les dangers et les instructions d'utilisation.
- Il est exigé que les produits chimiques ménagers, contenant plus de 2 % d'hydroxyde de sodium, qui peuvent être accessibles aux enfants, soient munis une fermeture sécurité (actuellement appliquée) et un avertissement tactile de danger (Adaptation au progrès technique de la directive 1999/45/CE, annexe IV, partie A et article 15, paragraphe 2, de la directive 67/548 dans le cas, respectivement, des préparations et substances dangereuses destinées à l'usage domestique). Cela permettrait de prévenir les accidents des enfants et d'autres groupes sensibles de la société.
- Il est conseillé de ne livrer que des préparations très visqueuses
- Il est conseillé de ne livrer que petites quantités
- Pour utilisation dans les batteries, il est nécessaire d'utiliser des articles complètement scellés avec un entretien de longue durée.

Conditions et mesures relatives à l'information et au conseil comportemental aux consommateurs

Il est nécessaire que des instructions d'utilisation améliorées et des informations sur les produits soient toujours fournies aux consommateurs. Il est clair que cela peut réduire efficacement le risque d'utilisation abusive. Pour réduire le nombre d'accidents dans lesquels sont impliqués des (jeunes) enfants ou des personnes âgées, il devrait être conseillé d'utiliser ces produits en l'absence d'enfants ou d'autres groupes potentiellement sensibles. Afin d'éviter utilisation abusive de l'hydroxyde de sodium, les instructions d'utilisation devraient contenir un avertissement contre les mélanges dangereux.

Instructions adressées aux consommateurs :

- Tenir hors de portée des enfants.
- Ne pas appliquer le produit dans les ouvertures ou les fentes des ventilateurs.

Conditions et mesures relatives à la protection et à l'hygiène des personnes

Pour le consommateur, produits contenant du NaOH solide et liquide à une concentration > 2 % :

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussières ou d'aérosols (par exemple par pulvérisation) : utiliser une protection respiratoire avec un filtre agréé (P2)
- Protection des mains : gants de protection imperméables et résistants aux produits chimiques
- Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, portez des lunettes de protection bien ajustées et résistantes aux produits chimiques, un écran facial

Estimation de l'exposition et référence à sa source

Fiche de Données de Sécurité

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit:LESSIVE DE SOUDE 10%<CONC<55%

Date de révision:19.06.2023 **Version** 7

Page: 32 / 32

Exposition des consommateurs :

L'exposition aiguë/à court terme n'a été évaluée que pour l'utilisation la plus critique : l'utilisation de NaOH dans un nettoyant pour four à pulvérisation. Cons Expo et Spray Expo ont été utilisés pour estimer l'exposition. L'exposition à court terme calculée de 0,3 - 1,6 mg/m³ est légèrement supérieure à la DNEL long terme pour l'inhalation de 1 mg/m³ mais inférieure à la limite exposition professionnelle court terme de 2 mg/m³. En outre, le NaOH sera rapidement neutralisé par sa réaction avec le CO₂ (ou d'autres acides).

Exposition de l'environnement :

Les utilisations concernent des produits déjà dilués , qui seront ensuite neutralisés rapidement dans les égouts, bien avant atteindre une ou les eaux de surface .